

Prolongation/Location des stades de compétitions du National-Foot

Une charge financière de plus pour les clubs ?



Photo : Wilfried MBINAH

Pour le stade d'Akoakam, par exemple, Oyem AC devra s'adresser à la direction provinciale des Sports pour son utilisation.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

La location des stades pour les matches du National-Foot n'incombera plus à la Ligue nationale de football professionnel, à partir de la saison qui commence dans quelques jours. La mesure a été annoncée par le président de cette instance, Brice Mbika Djambou. Quelles en sont les raisons ? Comment les clubs s'y prendront-ils ? Autant de questions que se posent de nombreux férus du ballon rond. Lecture.

LA facture de la location des stades pour les rencontres du National-Foot 1 ne sera plus supportée par la Ligue nationale de football professionnel (Linafp), organisatrice de cette compétition. La mesure, qui prend effet à compter de la présente saison dont le coup d'envoi sera donné le samedi 20 janvier prochain, a été rendue publique par le président de cette instance, Brice Mbika Ndjambou, dans un article paru dans notre édition du 15 décembre 2018. «Depuis plus de quatre saisons, c'est la Ligue nationale de football professionnel qui règle les frais liés à la location de tous les stades où se déroulent les rencontres du National-Foot. Dorénavant, la charge incombera au club qui recevra lors de chaque journée de championnat», peut-on lire dans ce papier.

Il y a lieu de rappeler que depuis la création du championnat national de football, en 1968, c'est-à-dire lorsque la compétition était organisée par la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), cette dépense n'a jamais été supportée par les équipes engagées. Et de préciser que jusqu'à une certaine époque, seul l'Etat possédait des stades.

ACCOMPAGNEMENT. Mieux, lors de la mise en place de la Linafp, il lui a



Photo : Wilfried MBINAH

Le président de la Linafp Brice Mbika Ndjambou.

toujours été demandé, dans le cadre de l'accompagnement des clubs, de voir dans quelle mesure elle pourrait supporter uniquement la partie relative à la location des stades de compétitions, a confié Brice Mbika Ndjambou. Pourtant, il fallait bien en arriver à cette nouvelle donne, un jour à l'autre. Car, dans les championnats véritablement professionnels, cette charge incombe aux clubs.

Au Gabon, la question de la reprise par les équipes des frais de location des stades de compétitions fait l'objet des discussions entre les parties depuis la saison 2012-2013. C'est la raison pour laquelle elle a été inscrite dans le cahier des charges commun, arrêté il y a plus de cinq ans. «L'une des mesures de ce cahier des charges consiste à demander à chaque club participant au championnat professionnel de pouvoir justifier de l'existence d'un stade d'entraînement et d'un autre pour recevoir ses adversaires», assure Mbika Ndjambou.

Sur ce chapitre, il faut savoir que la Linafp a choisi de faire preuve de souplesse, en parlant d'exis-

tence d'installations sportives. «Un club peut avoir un stade parce qu'il en est le propriétaire, tout comme il peut l'avoir en signant un contrat de bail avec un privé ou l'Etat. Le seul impératif est que le stade d'entraînement et celui des compétitions répondent aux normes requises», estime-t-on du côté de la Linafp.

Le contexte économique est probablement à la base de la décision de la Ligue. Laquelle peine, depuis deux saisons maintenant, à reverser aux clubs l'intégralité de la subvention de l'Etat. Au cours des quatre dernières saisons, la location des stades pour les rencontres du championnat a coûté environ 50 millions de francs par édition. En multipliant ce montant par quatre saisons, il ne fait aucun doute que la Linafp, à travers la mesure qu'elle vient de prendre, a décidé de sevrer "ses enfants" du lait maternel.

Au demeurant, les clubs vont désormais devoir intégrer la rubrique de la location des stades dans leurs budgets annuels.

EXIGENCE DE LA CAF. La question fondamentale est de savoir s'ils en auront les



Photo : J.F.Marola

La décision de la Ligue pourrait être difficilement supportable pour les équipes comme Lozosport de Lastoursville.



Photo : D.R

Mangasport continuera de recevoir sur ses installations d'Henri-Sylvoz de Moanda.

moyens. Joint hier au téléphone, le président du CF Mounana a dit se plier simplement à la mesure de la Linafp : «Nous n'avons plus de choix, la décision est prise et actée», a dit Hervé Patrick Opiangah.

Son club a probablement trouvé une solution à cette équation. Le représentant du Gabon à la prochaine Ligue africaine des champions a obtenu l'autorisation d'utiliser le stade de l'Amitié. «L'accord donné au CF Mounana vise à se conformer à une exigence de la Confédération africaine de football (Caf). Le club étant engagé en compétition africaine, la Caf, dans ses différentes visites d'inspection, ne reconnaît plus Augustin Monedan comme un stade capable d'accueillir un match de coupe d'Afrique. CF Mounana a donc demandé et obtenu l'accord de l'Agence nationale de gestion et d'exploitation des infrastructures sportives et culturelles (Anageisc) d'utiliser le stade d'Angondjé. Dans le même temps, le club a estimé qu'il pouvait, pour les matches du National-Foot, recevoir sur ces installations, histoire de s'y habituer, en prévision de la

Coupe d'Afrique», renchérit le président de la Linafp. Signalons que pour les compétitions africaines, Mangasport recevra ses adversaires à Franceville. Propriété de la Comilog qui est, du reste, son sponsor principal, sinon unique, le représentant du Gabon à la Coupe de la Caf jouera en championnat sur ses installations d'Henri Sylvoz de Moanda. Aucun problème ne se pose donc pour ce club.

Tout comme il n'y en a pas pour l'Union sportive de Bitam qui recevra les siens au stade Gaston Peyrille. Ou encore Stade migovéen dont le président est le propriétaire du stade Jean-Nkoumou de Lambaréné. Pour les autres écuries du National-Foot 1, il va falloir mettre la main à la poche. Celles de Libreville ont le parc des sports Idriss Ngari, Augustin Monedan de Sibang et le stade de l'Amitié pour accueillir leurs adversaires. Les dirigeants de ces clubs devront s'adresser à l'Anageisc ou aux généraux Idriss Ngari et Jean Boniface Assélé.

BILLETTERIE. A Lastoursville, Lozosport sollicitera le stade Mbeba auprès de

la municipalité. Oyem AC s'adressera aux services du ministère des Sports pour le stade d'Akoakam. Il en sera de même pour le Stade Mandji et Olympique Mandji, à Port-Gentil. Ou Nguen'Asuku à Franceville. Quant Adouma FC et AS Pélican ils partiront vers Georges Ngoma pour le stade Jean-Nkoumou.

La gestion des stades de compétitions par les clubs peut paraître lourde pour certains, parce que la subvention allouée par l'Etat est destinée notamment au transport et à l'hébergement. Pour autant, les intéressés devraient percevoir la décision de la Ligue comme une manière de les responsabiliser un peu plus.

Car, in fine, les équipes devront également gérer la billetterie, ce qui leur permettra de rentrer dans les fonds générés par l'organisation des matches, les ristournes leur revenant, du fait de leur implication. Pendant ce temps, la Linafp continuera de gérer les questions de sécurité, de santé et des brancardiers lors des rencontres, dans l'ensemble des stades.